ANNEXE 2

MRC DESJARDINS

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

CARTE 2/8

Fleuve Saint-Laurent

PARCOURS DES ANSES

LÉVIS

SAINT-JOSEPH-DE-LA-POINTE-DE-LÉVY

PINTENDRE

SAINT-HENRI

SAINT-ISIDORE

SAINT-GERVAIS

SAINT-ANSELME

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

BEAUMONT

MRC DE BELLECHASSE

MRC LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

MRC LA NOUVELLE-BEAUCE

MRC DE BELLECHASSE

GRANDES AFFECTATIONS

- AGRICOLE (Décret numéro 1237-91 du 02-10-1991)
- RÉCRÉO-ÉCOLOGIQUE
- AGGLOMÉRATION EXTRA-URBAINE
- PÉRI-URBAINE

URBAINE

AFFECTATIONS DU SOL URBAIN

- AGGLOMÉRATION URBAINE POLYVALENTE
- PÔLE COMMERCIAL
- AXE COMMERCIAL
- AXE COMMERCIAL TRADITIONNEL
- PÔLE INDUSTRIEL
- SECTEUR INDUSTRIEL
- SECTEUR INDUSTRIEL SPÉCIALISÉ
- RÉCRÉATION
- RÉSERVE URBAINE

ÉCHELLE : 1 : 75 000

0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 3,5 4,0 km

1,0 ha

SOURCE de la carte de base :
Cartographie numérique à l'échelle 1 : 20 000, selon les normes de 1994.
Ministère des Ressources Naturelles
Direction des relevés techniques,
Service de la cartographie.

Création du fichier : janvier 1994
Dernière mise à jour : mai 1996

N.B. : Mise à jour des rues localespar la MRC de Desjardins en novembre 1997 et mai 2000.

Projection : Québec MTM Zone 7 (NAD 83)
Équidistance des courbes : 10 mètres

Conception : MRC de Desjardins
Cartographie : Bruno Labonté
Vérification : David Duval
Approbation : André Roy

Authentifié par :

Préfet

Sec.-trés.

AMENDEMENTS

N° du règlement	adopté le :	en vigueur le :